



Que faire  
en présence d'un animal sauvage  
mort ou blessé ?

# SOMMAIRE

Préambule.....	p. 3
Animaux trouvés morts ou blessés à la suite d'une collision .....	p. 4
Animaux trouvés morts ou blessés à la suite d'un acte de braconnage.....	p. 6
Animaux trouvés morts ou blessés à la suite d'un acte de chasse .....	p. 8
Animaux trouvés morts à la suite d'une maladie ou d'un empoisonnement.....	p. 10
Textes de référence .....	p. 11
Contacts à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) .....	p. 12

# PRÉAMBULE

## Que faire en présence d'un animal sauvage mort ou blessé ?

Les réponses à cette question sont complexes et dépendent de nombreux facteurs :

- l'espèce : gibier chassable, gibier soumis à un plan de chasse ou non, espèce protégée ;
- la cause de la mortalité : accident de la circulation, braconnage, chasse, maladie, empoisonnement, etc. ;
- l'époque de la découverte : période de fermeture ou d'ouverture de la chasse.

L'examen des différents cas susceptibles d'être rencontrés fait apparaître d'autres questions difficiles :

- que faire en cas de collision avec un animal sauvage ?
- que faire du trophée de l'animal ?
- quel est le rôle du maire de la commune du lieu de découverte ?

Ces questions reviennent de plus en plus souvent, en particulier celles qui ont trait à la découverte de grands gibiers morts ou blessés du fait de collisions : cerf, chevreuil, sanglier, etc.

Les pages qui suivent apportent des réponses concrètes à la plupart des questions rencontrées. Elles sont à jour de la réglementation applicable au 9 novembre 2012.



© C. Ferrier/ONCFS

▲ Blaireau heurté par un véhicule